

ASSOCIATION L'ENVOLEE

**Siège social : 37 Rue des Combes
04200 Sisteron**

479 578 155

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2018

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble

smontay.axeconseils@gmail.com – 06.08.91.21.19

Axe & Conseils – Stéphanie Montay – Micropolis – Bât Aurora – 05000 Gap

L'ENVOLEE

**Siège social : 37 Rue des Combes
04200 Sisteron**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Mesdames, Messieurs les Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L'Envolée, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association L'Envolée à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble

smontay.axeconseils@gmail.com – 06.08.91.21.19

Axe & Conseils – Stéphanie Montay – Micropolis – Bât Aurora – 05000 Gap

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association L'ENVOLEE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble

smontay.axeconseils@gmail.com – 06.08.91.21.19

Axe & Conseils – Stéphanie Montay – Micropolis – Bât Aurora – 05000 Gap

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante

Stéphanie MONTAY
AXE & CONSEILS
Expert-comptable - Commissaire aux comptes
Micropolis - Bât Aurora - 05000 GAP
smontay.axeconseils@gmail.com

Fait à Gap, le 19 avril 2019
Le Commissaire aux comptes
AXE ET CONSEILS, représentée par

Stéphanie MONTAY

Annexe 1 : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSOCIATION L'ENVOLEE

**Siège social : 37 Rue des Combes
04200 Sisteron**

479 578 155

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association L'ENVOLEE, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Stéphanie MONTAY
AXE & CONSEILS

Expert-comptable - Commissaire aux comptes
Micropolis - Bât Aurora - 05000 GAP
smontay.axeconseils@gmail.com


Fait à GAP, le 19 avril 2019
Le Commissaire aux comptes
AXE ET CONSEILS, représenté par
Stéphanie MONTAY

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble
smontay.axeconseils@gmail.com - 06.08.91.21.19

Axe & Conseils - Stéphanie Montay - Micropolis - Bât Aurora - 05000 Gap

798 612

ASSOCIATION L'ENVOLEE

**Siège social : 37 Rue des Combes
04200 Sisteron**

479 578 155

ANNEXE AU RAPPORT

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2018

BILAN ACTIF

	Exercice N 31/12/2018		Exercice N-1 31/12/2017		Ecart N / N-1 Euros	%
	Brut	Amortissements Provisions Net	Net	Net		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, Brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains	4 100.00		4 100.00	4 100.00		
Constructions	210 622.00	117 128.03	93 493.97	79 441.07	14 052.90	17.69
Installations techniques Matériel et outillage	45 564.32	30 762.40	14 801.92	20 576.35	5 774.43	28.06
Autres immobilisations corporelles	124 320.79	88 109.11	36 211.68	22 251.30	13 960.38	62.74
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	100.00		100.00	100.00		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	5 885.00		5 885.00	2 203.70	3 681.30	167.05
Autres immobilisations financières						
Total I	390 592.11	235 999.54	154 592.57	128 672.42	25 920.15	20.14
Comptes de liaison						
Total II						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	1 652.79	372.75	1 280.04	2 689.18	1 409.14	52.40
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Créances usagers et comptes rattachés	3 919.60		3 919.60	7 447.50	3 527.90	47.37
Autres créances	75 439.00		75 439.00	35 231.23	40 207.77	114.13
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie	118 692.52		118 692.52	187 253.17	68 560.65	36.61
Disponibilités	783.40		783.40	1 740.20	956.80	54.98
Charges constatées d'avance (3)						
Total III	200 487.31	372.75	200 114.56	234 361.28	34 246.72	14.61
Comptes de Régularisation						
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	591 079.42	236 372.29	354 707.13	363 033.70	8 326.57	2.29

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	Exercice N 31/12/2018		Exercice N-1 31/12/2017		Ecart N / N-1 Euros	%
	Fonds propres	Associatifs	Associatifs	Déficits		
FONDS						
FONDS PROPRES						
Fonds associatifs sans droit de reprise	14 500.00		14 500.00	14 500.00		
Ecart de réévaluation						
Réserves :						
Réserves statutaires ou contractuelles	99 512.14		92 103.10	7 409.04	7 409.04	8.04
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau	31 623.67		7 409.04	39 032.71	596.83	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)						
Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :						
Apports						
Legs et donations						
Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
Ecart de réévaluation						
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	74 597.77		74 790.84	193.07	0.26	
Provisions réglementées						
Droit des propriétaires	156 986.24		188 802.98	31 816.74	16.85	
Total I						
Comptes de liaison						
Total II						
FONDS DÉDIÉS						
Provisions pour risques						
Provisions pour charges						
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III						
DETTES (1)						
Emprunts obligataires	53 353.58		43 954.29	9 399.29	21.38	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
Emprunts et dettes financières divers						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 703.45		11 970.98	9 732.47	81.30	
Dettes fiscales et sociales	87 477.35		79 124.94	8 352.41	10.56	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 186.51		32 691.51	2 495.00	7.63	
Autres dettes						
Instruments de trésorerie						
Produits constatés d'avance						
Total IV	197 720.89		174 230.72	23 490.17	13.48	
Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	354 707.13		363 033.70	8 326.57	2.29	

(1) Dont à plus d'un an
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont certains bancaires usagers et autres établissements de crédit

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	608.87	772.68	163.81-	21.20-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	608.87	772.68	163.81-	21.20-
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 124.72	1 397.15	272.43-	19.50-
2. Résultat financier (V-VI)	515.85-	624.47-	108.62	17.39
3. Résultat courant avant impôts (I-I)+II-IV+V-VI)	56 806.04-	13 514.52-	43 291.52-	320.33-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	30 944.16	22 768.90	8 175.26	35.91
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	5 521.09	1 021.50	4 499.59	440.49
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	228.70	773.84	545.14-	70.45-
Total IX	5 749.79	1 795.34	3 954.45	220.26
5. Excedents ou déficits				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	25 194.37	20 973.56	4 220.81	20.12
Impôts sur les bénéfices (IX)				
	12.00	50.00	38.00-	76.00-
Total des produits (I-II-III-V+VII)	984 072.62	995 747.05	11 674.43-	1.17-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 015 696.29	968 336.01	27 358.28	2.77
Salde Intermédiaire	31 623.67-	7 409.04	39 032.71-	526.83-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	31 623.67-	7 409.04	39 032.71-	526.83-

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	293 121.17	248 935.97	44 185.20	17.75
Production vendue de Biens et Services	14 661.35	19 628.98	4 967.63-	25.31-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations	1 570.00	930.00	640.00	68.82
Autres produits	625.94	830.80	204.86-	24.66-
Total I	952 519.59	972 205.47	19 685.88-	2.02-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	12 038.01	16 828.79	4 790.78-	28.47-
Variation de stock (marchandises)	1 036.39	586.47	449.92	76.72
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)				
Total II	444.87	725.09	280.22-	38.65-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 008 809.78	965 095.52	23 714.26	2.41
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	56 290.19-	12 890.05-	43 400.14-	336.69-
Notes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1 Euros	%
PRODUITS				
Bénévolat	24 815.00	23 907.00	908.00	3.80
Prestations en nature	13 200.00	13 200.00		
Dons en nature	308 957.00	254 807.00	54 150.00	21.25
TOTAL	346 972.00	291 914.00	55 058.00	18.86
CHARGES				
Secours en nature	308 957.00	254 807.00	54 150.00	21.25
Mise à disposition gratuite de biens et services	13 200.00	13 200.00		
Personnel bénévolé	24 815.00	23 907.00	908.00	3.80
Prestations				
TOTAL	346 972.00	291 914.00	55 058.00	18.86

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 354 707,13 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 952 519,59 Euros et dégageant un déficit de 31 623,67- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'Association L'Envolée ne peut poursuivre son action que grâce au soutien de ses différents partenaires et notamment :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Subventions d'exploitation reçues au titre de 2018 :

- Mairie de Sisteron : 5.000 €
- Autres communes : 1.470 € (Mison, St Vincent sur Jabron, Jausiers, Le Lauzet Ubaye, St Pons, Les Omergues, La Condamine)
- Communauté de Communes de Barcelonnette : 9.000 €
- Département : 39.000 €
- Région : 32.000 €
- CAF : 23.000 € (subvention spécifique ESPER)
- Secours Catholique : 2.000 €
- Andes : 6.489 €

Subventions d'investissement reçues au titre de 2018 destinées à l'acquisition d'un véhicule utilitaire :

- FDI : 15.000 €
- Vinci : 7.000 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	4 100		
Constructions sur sol propre	36 900		28 211
Installations générales agencements aménagements des constructions	145 511		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	45 564		
Installations générales agencements aménagements divers	11 185		24 200
Matériel de transport	86 427		2 508
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 800		
TOTAL	340 488		54 919
Autres participations	100		
Prêts, autres immobilisations financières	2 204		3 910
TOTAL	2 304		3 910
TOTAL GENERAL	342 792		58 829

page 11/12

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			4 100	4 100
Constructions sur sol propre			36 900	36 900
Installations générales agencements aménagements constr.			173 722	173 722
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			45 564	45 564
Installations générales agencements aménagements divers			11 185	11 185
Matériel de transport	10 800		99 827	99 827
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 308	13 308
TOTAL	10 800		384 607	384 607
Autres participations			100	100
Prêts, autres immobilisations financières			5 885	5 885
TOTAL			5 985	5 985
TOTAL GENERAL	11 029		390 592	390 592

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	7 835	1 845		9 680
Installations générales agencements aménagements constr.	95 135	12 313		107 448
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	24 986	5 774		30 762
Installations générales agencements aménagements divers	11 185			11 185
Matériel de transport	65 535	11 501	10 800	66 236
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 442	1 247		10 688
TOTAL	214 119	32 680	10 800	236 000
TOTAL GENERAL	214 119	32 680	10 800	236 000

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Constructions sur sol propre	1 845			
Instal générales agenc aménag constr.	12 313			
Instal techniques matériel outillage indus.	5 774			
Matériel de transport	11 501			
Matériel de bureau informatique mobilier	1 247			
TOTAL GENERAL	32 680			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 885		5 885
Autres créances clients	3 920	3 920	
Personnel et comptes rattachés	677	677	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	226	226	
Divers état et autres collectivités publiques	67 520	67 520	
Débiteurs divers	7 016	7 016	
Charges constatées d'avance	783	783	
TOTAL	86 027	80 142	5 885

Etat des dettes	Montant brut	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes cts crédit à 1 an maximum à l'origine	64		
Emprunts et dettes cts crédit à plus de 1 an à l'origine	53 289	14 436	38 853
Fournisseurs et comptes rattachés	21 703	21 703	
Personnel et comptes rattachés	35 707	35 707	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 673	4 673	
Impôts sur les bénéfices	12	12	
Autres impôts taxes et assimilés	5 024	5 024	
Autres dettes	35 187	35 187	
TOTAL	197 721	158 868	38 853

Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 605

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Subventions d'équipement

Conformément aux préconisations du plan comptable associatif, les subventions sur biens renouvelables par l'Association et pour lesquels il n'y a pas d'engagement de financement par l'organisme, sont comptabilisées dans le compte "102600 Subventions d'investissements non amorties".
Les subventions sur biens non renouvelables sont comptabilisées dans les comptes "131xxx Subventions d'investissements amortissables". Une quote-part de subvention est réintégré aux résultats chaque année au prorata des amortissements pratiqués sur les biens subventionnés.

page 12/12

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Le travail des bénévoles a pu être évalué à 1 820 heures, valorisées au taux horaire de 13,63€.

L'essentiel des tâches effectuées par les bénévoles concerne le soutien aux salariés, et la réalisation de quelques travaux d'amélioration.

Les dons en nature reçus ont été évalués en fonction des recettes générées par le produit de la vente et des bons de défiscalisation établis par l'Association.

Les rémunérations brutes versées aux trois personnes les mieux rémunérées de l'Association s'élevaient à : 91.925,73 euros.